

~~ESJ PARIS~~ EXPLOITE ET LICENCIE !

Jeudi 16 mai, un enseignant de l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Paris qui réclamait le **respect de son contrat de travail** et des dispositions prévues par la loi s'est vu signifier l'arrêt brutal de son enseignement en représailles.

Après avoir laissé s'accumuler **plusieurs mois de salaire en retard**, le président de l'ESJ Paris a répondu par le mépris et la difamation aux sollicitations de son employé. Non content de lui avoir fait signifier par la direction la fin de ses cours, le président de l'école a adressé à l'enseignant des accusations calomnieuses.

Par cette attitude, le président de l'ESJ Paris affiche son plus **profond mépris pour les enseignants** qui assurent le sérieux de la formation fournie aux élèves de son école et pour les élèves eux-mêmes. En effet, l'enseignant licencié assurait la formation à la caméra d'étudiantes et d'étudiants dont c'est la spécialité.

Elles et ils se trouvent donc privés d'une part primordiale de leur formation un mois et demi

avant la fin de celle-ci, c'est-à-dire d'un quart du volume d'heures qu'ils et elles devaient recevoir et pour laquelle leur année a été payée.

Par le biais d'une comptabilité contestable, l'ESJ Paris a utilisé tous les **artifices pour se soustraire à ses obligations d'employeur**, en particulier sur le calcul des salaires de cet enseignant mais aussi d'une partie de ses collègues.

L'ESJ Paris, école privée, la « doyenne des écoles de journalisme du monde », fait payer 6 000 à 7 000 euros de frais d'inscription annuels à ses plus de 200 étudiantes et étudiants. Pourtant, elle manque à ses obligations d'employeur les plus basiques en ne payant que partiellement et tardivement les salaires d'une partie du personnel enseignant et en ne lui fournissant pas les moyens de travailler dignement.

**UN COUP PORTÉ
CONTRE L'UN OU L'UNE
D'ENTRE NOUS
EST UN COUP PORTÉ
CONTRE TOUTES ET TOUS !**

**UN SYNDICAT DE COMBAT, AUTOGÉRÉ,
SOLIDAIRE, SANS PERMANENT ET ANTICAPITALISTE**
SIPMCS-CNT. SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DE LA PRESSE, DES MÉDIAS, DE LA CULTURE
ET DU SPECTACLE - PRESSE.RP@CNT-F.ORG
TWITTER : @SIPMCS_CNT



La première des conditions à une vie démocratique libre réside dans la protection des conditions de travail et de salaire des travailleuses et des travailleurs. C'est également la garantie d'une presse libre et de qualité, qui suppose aussi la **prévention de la précarité** dans les métiers de la presse et des médias.

La responsabilité de transmettre un métier, quel qu'il soit, exige fondamentalement le respect de cette profession. Par sa gestion de l'école, le président de l'ESJ Paris vient d'envoyer un message clair aux travailleuses et travailleurs de la presse et des médias.

Nous n'en resterons pas là.

1 HEURE TRAVAILLÉE = 1 HEURE PAYÉE !

★ **La CNT est un syndicat où s'organisent les travailleuses et les travailleurs**, au sens large (salariés, chômeurs, précaires, retraités, étudiants et lycéens). Un travailleur est un producteur qui ne possède pas les moyens de production. Donc il n'est ni un patron ni un actionnaire, qui tirent leurs revenus du travail des autres.

★ **À la CNT, il n'y a pas de permanent syndical.** Personne ne reçoit de salaire pour militer. Et nous n'avons ni chef ni bureaucratie, car nous refusons toute hiérarchie entre militants et militantes. Tout ce que nous faisons, nous le faisons pour **l'émancipation des travailleuses et des travailleurs.**

★ Nous n'acceptons aucune subvention de l'État et des patrons, pour garantir notre indépendance et notre liberté d'action. Nous ne fonctionnons qu'avec les cotisations de nos adhérents et adhérentes. La CNT est aussi une préfiguration de l'organisation de la société future. Nous sommes anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires.

★ Nos bases sont la **lutte de classe** et le **communisme libertaire**. Nous sommes pour **l'abolition de l'État**, en tant que bras armé du patronat. C'est pourquoi nous ne syndiquons pas leurs forces répressives (police, armée, vigiles...). Enfin, nous sommes une organisation horizontale et autogestionnaire. Tous les mandats sont tournants et révocables.

★ **Chacun participe au fonctionnement et aux prises de décision** au niveau local, régional, fédéral et confédéral.

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL – UNION DES SYNDICATS DE LA RÉGION PARISIENNE



WWW.CNT-F.ORG
ÎLE-DE-FRANCE
33, rue des Vignoles, Paris 20^e
Permanences : lundi 14h - 19h
et mercredi 17h - 19h
Tél. : 06 95 45 67 62
Mail : br.rp@cnt-f.org

77 - SEINE-ET-MARNE
1 bis, impasse Émilie,
77500 Chelles
(à 200 m de la gare RER)
Permanences : mercredi 18h - 20h
Tél. : 06 59 36 41 02
Mail : ul.chelles.mlv@cnt-f.org

94 - VAL-DE-MARNE
Bourse du travail de Choisy-le-Roi
27, bd des Alliés, 94600 Choisy-le-Roi
1^{er} étage salle Beauré
Permanences : vendredi 17h30 - 19h
Tél. : 06 74 17 60 34
Mail : cnt94@cnt-f.org

95 - VAL-D'OISE
Bourse du travail, Espace Mandela
82, bd du Général-Leclerc,
95100 Argenteuil
Permanences : mardi 13h30 - 16h
et jeudi 13h30 - 16h30
Tél. : 06 52 93 90 88